

Courir à Saint Grégoire
<http://www.courirsg.fr>
07 67 01 33 96
courirasaintgregoire@gmail.com

N° Club : 035471



Présidents :	Gaëtan BEUCHERIE	gaetan.beucherie@wanadoo.fr	06 62 40 14 67
	Stéphanie BIGNON	stephanie.verdes@gmail.com	06 13 59 13 67
Secrétaire :	Cathy FEVRIER	fevrier.jyc@wanadoo.fr	06 95 78 90 20

Bulletin d'adhésion saison 2019-2020

Nom et Prénom..... : _____

Adresse e-mail..... : _____

Téléphone..... : _____

Date de naissance..... : _____

Adresse..... : _____

Taille tenues Haut..... : _____
(XS.(uniquement haut) , S, M, L, XL .) Bas..... : _____

Le Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018 dans tous les pays de l'Union Européenne. Il vous permet de bénéficier de nouveaux droits sur vos données personnelles.

L'association COURIR A SAINT GREGOIRE collecte des informations personnelles dans son fichier des adhérents à des fins de communication interne à l'association.

En signant ce bulletin d'adhésion, j'accepte cette collecte et je reconnais avoir pris connaissance des conditions de l'assurance.

J'autorise également l'association « Courir à Saint Grégoire », à utiliser mon image dans le cadre de la communication de ses activités sportives et conviviales.

Date et signature de l'adhérent :

Courir à Saint Grégoire
<http://www.courirsg.fr>
07 67 01 33 96
courirasaintgregoire@gmail.com

N° Club 035471



Présidents :	Gaëtan BEUCHERIE	gaetan.beucherie@wanadoo.fr	06 62 40 14 67
	Stéphanie BIGNON	stephanie.verdes@gmail.com	06 13 59 13 67
Secrétaire :	Cathy FEVRIER	fevrier.jyc@wanadoo.fr	06 95 78 90 20

Conditions d'adhésion saison 2019-2020

Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

- une cotisation de 20 euros,
- une participation obligatoire pour l'achat du NOUVEAU maillot de l'association (uniquement cette saison), pour un tarif préférentiel à 15 euros (valeur du maillot : 38 euros)
- un certificat d'aptitude à la course à pied couvrant toute la saison
- une photo d'identité (si possible, en format .jpeg)

Précision sur le certificat médical

Pour participer à une épreuve de course à pied, il vous faudra présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du **sport (ou athlétisme) en compétition** datant de moins d'un an. Pour les licenciés, la présentation de ce certificat médical n'est exigée que tous les trois ans, c'est-à-dire lors d'un renouvellement d'une licence sur trois.

Assurance

Courir à St Grégoire a souscrit auprès de l'assureur de la Fédération Française d'Athlétisme un contrat d'assurance responsabilité civile pour couvrir les préjudices dont l'association pourrait être tenue pour responsable.

Les dommages corporels auxquels vous pouvez être exposé dans le cadre des entraînements ou des compétitions ne sont pas couverts par l'association.

Il vous incombe de vous assurer personnellement auprès de votre assureur. Les titulaires d'une licence FFA compétition ou Athlé Running ont la possibilité de souscrire une garantie « accident corporel de base ».

Les rendez vous

- Dimanche matin 9h30 à l'écluse de Robinson (9h00 en été) : Nous essayons de proposer un parcours avec 2 variantes : Un circuit court - +/-10 km - commun à l'ensemble du groupe, et pour les plus courageux, nous allongeons la distance.
- Mardi et Jeudi soir 18h30 devant l'école Paul Emile Victor. (entraînements encadrés)
- Mardi et Jeudi matin 9h00 à l'écluse de Robinson, groupes de différents niveaux

Retrouvez « Courir à Saint Grégoire » sur

